

# PAUVRETÉ, DÉPENDANCE SOCIALE ET INÉGALITÉS LA SITUATION AU QUÉBEC

L'analyse statistique de la pauvreté proposée ici détruit certaines idées reçues. En raffinant le croisement des données, l'auteur en arrive à la conclusion qu'il y a presque autant de pauvres en Ontario qu'au Québec. Il remarque ensuite que la forte augmentation de l'aide sociale des dernières années s'accompagne d'un accroissement de la création des ménages dépendants de taille réduite.

Il existe une certaine confusion, tant dans les médias que dans les discours publics, sur la lecture des inégalités et de la pauvreté. Sont-elles en hausse ou en baisse? Quelles différences y a-t-il entre faiblesse du revenu et pauvreté, entre dépendance sociale et inégalités, concepts qui sont parfois employés sans distinction, alors qu'ils renvoient à des réalités bien spécifiques? Il y a par ailleurs un certain flou dans les définitions qui pose problème surtout parce que les mesures opérationnelles de ces concepts sont différentes, ce qui n'autorise pas n'importe quel diagnostic. Ainsi, parler de pauvreté alors que la mesure à laquelle on se réfère porte sur la faiblesse du revenu risque même de fausser les analyses et il arrive aussi fréquemment que l'on confonde inégalité, dépendance et pauvreté.

Nous proposons ici de faire le point sur qua-

*Simon LANGLOIS*  
*Université Laval*

tre dimensions de la différenciation sociale: la faiblesse du revenu, la pauvreté, la dépendance sociale et l'inégalité socioéconomique, en dégagant les évolutions sur longue période. Il paraît nécessaire de dépasser l'horizon du dernier cycle économique afin de voir les tendances à plus long terme, et pour dégager la genèse des mutations en cours. Au-delà des variations observables sur quelques années, quelles sont les tendances de fond qui apparaissent?

***Les ménages à faible revenu:  
une proportion assez stable  
depuis 15 ans***

Statistique Canada ne propose pas de mesure officielle de la pauvreté. L'organisme statistique construit plutôt un seuil de la faiblesse du revenu (SFR), qu'il ne faut pas confondre avec une mesure de la pauvreté. Seront considérés comme étant à faible revenu les ménages qui consacrent plus de 54,7% (base de 1992) ou 56,2% (base de 1986) de leurs dépenses totales à se loger, se nourrir et se vêtir. Le seuil est relatif, car il tient compte de l'enrichissement au fil des ans.

*La pauvreté est plus apparente depuis quelques années, mais la population pauvre n'a pas augmenté de façon dramatique.*

Comment a évolué la faiblesse du revenu au Québec? Considérons d'abord les ménages formés de deux personnes ou plus (tableau 1). Deux phases très nettes caractérisent l'évolution de la proportion des ménages à faible revenu depuis le début des années 1970. On observe d'abord une réduction importante de leur proportion, mais cette tendance s'est arrêtée au début des années 1980. Par la suite, la propor-

**Tableau 1**  
**Proportion des ménages de 2 personnes et plus sous**  
**le Seuil de faible revenu (SFR) de Statistique Canada\***  
**défini selon diverses bases, Québec, 1969-1994**

Année	base 1969	base 1978	base 1986*	base 1992*
1969	24,2	—	—	—
1975	13,3	—	—	—
1980	11,3	14,7	16,8	16,5
1981	10,6	14,0	16,0	16,2
1982	11,4	15,0	16,7	16,7
1983	12,4	16,1	17,6	17,5
1984	12,6	16,6	18,9	18,7
1985	11,5	14,9	17,2	16,9
1986	10,5	14,6	17,1	16,7
1987	11,3	13,9	16,8	16,5
1988	10,3	13,5	16,7	16,3
1989	8,9	11,4	13,0	12,8
1990	—	12,4	15,0	15,2
1991	—	13,9	16,2	15,7
1992	—	—	15,5	15,3
1993	—	—	17,7	17,0
1994	—	—	16,8	16,4

Source: Statistique Canada, *Répartition du revenu au Canada selon la taille*, Ottawa, cat. 13-207.

\* N.B. Les seuils calculés sur les bases 1986 et 1992 ont été révisés en 1996, ce qui explique l'existence de quelques écarts avec les données déjà publiées antérieurement par l'organisme.

tion des ménages à faible revenu est restée assez stable pendant 15 ans — autour de 16% — évoluant quelque peu à la hausse ou à la baisse selon la conjoncture économique. Ces mouvements cycliques sont confirmés quelle que soit la base de calcul (1986 ou 1992) adoptée par Statistique Canada. Il y a ici une différence structurelle

majeure entre les années 1970 et les années 1980-1990: une période de diminution importante a été suivie par une relative stabilité d'un noyau de ménages à faible revenu. La tendance de fond qui durait depuis plus de 30 ans s'est donc arrêtée au tournant des années 1980.

*Statistique Canada offre plutôt une mesure de niveau de vie qu'une mesure de pauvreté.*

**Tableau 2**  
**Proportion des personnes seules sous**  
**le Seuil de faible revenu (SFR) de Statistique Canada\*,**  
**Québec, 1969-1994**

Année	base 1969	base 1978	base 1986*	base 1992*
1969	43,6	—	—	—
1975	45,1	—	—	—
1980	35,1	44,4	47,5	52,0
1981	35,8	46,6	50,1	52,2
1982	36,8	46,8	49,9	53,6
1983	39,3	48,0	49,9	51,7
1984	37,4	46,6	49,3	52,6
1985	32,2	46,3	50,2	52,4
1986	31,3	44,6	47,8	51,4
1987	28,3	40,7	44,3	47,8
1988	30,0	42,7	48,0	50,5
1989	—	—	41,4	45,2
1990	—	—	43,6	46,9
1991	—	—	43,2	46,9
1992	—	—	44,5	48,7
1993	—	—	44,8	48,4
1994	—	—	45,5	49,3

Source: Statistique Canada, *Répartition du revenu au Canada selon la taille*, Ottawa, cat. 13-207.

\* N.B. Les seuils calculés sur les bases 1986 et 1992 ont été révisés en 1996, ce qui explique l'existence de quelques écarts avec les données déjà publiées antérieurement par l'organisme.

La proportion de ménages à faible revenu formés de personnes vivant seules a suivi à peu près les mêmes tendances au cours des 15 dernières années (tableau 2). On notera cependant que près de 50% de ces ménages se retrouvent sous le seuil de faible revenu. Ce résultat paraîtra quelque peu surprenant, et il illustre bien que le seuil SFR de Statistique Canada est davantage une mesure de niveau de vie qu'une mesure de pauvreté. En fait, le double revenu est devenu essentiel pour satisfaire la norme de consommation qui caractérise la société contemporaine. N'avoir qu'un seul revenu est par conséquent une contrainte structurelle que peuvent difficilement contourner les personnes vivant seules, de même que — il faut le souligner au passage — les familles monoparentales. Ces deux derniers types de ménages se retrouvent plus fréquemment au bas de l'échelle des revenus, non seulement parce que leur situation réelle se détériore, mais aussi parce que la distribution des revenus s'étire vers le haut sous l'effet de l'agrégation des ressources des conjoints dans les couples.

Statistique Canada a développé ces dernières années une seconde mesure, mieux susceptible de caractériser la pauvreté, qui reprend une définition opératoire adoptée par plusieurs pays: la mesure de faiblesse du revenu (MFR). Selon cette mesure, seront considérés comme pauvres les ménages qui reçoivent moins de la moitié de la médiane des revenus (disponibles) par unité. Le revenu de chaque ménage est divisé par le nombre pondéré de membres afin de tenir compte de la taille des ménages. Idéalement, il

faudrait prendre le revenu disponible, afin de considérer le caractère progressif de l'impôt sur le revenu et les divers crédits d'impôts, ce que ne fait pas Statistique Canada dont le MFR est estimé à partir des revenus bruts. Le tableau 3 présente les données disponibles pour le Québec, selon le type de ménage.

La tendance qui caractérise la mesure de faible revenu suit de près celle de la mesure analysée plus haut. Un noyau de ménages, se situant

**Tableau 3**  
**Proportion des ménages de 2 personnes et plus et des personnes seules sous la Mesure de faible revenu (MFR) de Statistique Canada, Québec, 1980-1994**

Année	Ménages 2 et +	Personnes seules
1980	16,2	42,2
1981	15,3	44,7
1982	14,8	44,0
1983	14,2	42,6
1984	15,4	42,5
1985	14,4	39,5
1986	14,3	41,2
1987	14,7	38,2
1988	14,7	42,0
1989	13,3	39,1
1990	13,7	39,5
1991	14,1	37,6
1992	12,7	36,7
1993	14,2	35,2
1994	14,0	36,1

Source: Statistique Canada, *Répartition du revenu au Canada selon la taille*, Ottawa, cat. 13-207 et données non publiées par Statistique Canada (1993 et 1994).

autour de 14% de l'ensemble depuis 1982, apparaît comme pauvres, cette proportion évoluant quelque peu à la hausse ou à la baisse selon les cycles économiques. Il semble par ailleurs y avoir une certaine réduction de la proportion des pauvres dans le groupe des personnes vivant seules, tendance qui est plus marquée que celle qui caractérise la faiblesse du revenu dans ce type de ménages. Il faut cependant analyser avec précaution ces données, car toute étude des évolutions temporelles à partir des estimations transversales de Statistique Canada doit tenir compte du fait que la structure d'âge de la population change dans le temps, et avec elle la structure des besoins.

### ***La gravité de la pauvreté s'accroît***

Si la faiblesse du revenu doit être distinguée de la pauvreté, comment mesurer cette dernière? La question soulève, on le sait, débats et controverses. Nous avons proposé ailleurs (Gardes et Langlois 1996) un nouvel indice pour mesurer la pauvreté — l'indice synthétique de pauvreté-richesse — qui prend en compte les critiques faites des mesures existantes<sup>1</sup>. Cet indice s'appuie sur une définition opératoire de la pauvreté qui privilégie la prise en compte *en même temps* de trois dimensions différentes: la non-satisfaction des besoins de base, la marginalisation par rapport à une population de référence et l'insuf-

---

1. Voir François GARDES et Simon LANGLOIS, «Une nouvelle mesure pour analyser la pauvreté au Québec: l'indice synthétique de pauvreté-richesse», *Service social*, octobre 1996.

finance du revenu relativement à l'ensemble de la société. Cet indice est à la fois une mesure absolue et relative, et une mesure qui prend en compte tant l'appartenance à la société globale que l'appartenance à des sous-groupes pertinents tels que la région — nous avons distingué cinq régions au Canada, dont le Québec — ou l'âge. On est pauvre par rapport aux normes acceptées dans l'ensemble de la société, certes, mais aussi par rapport à celles du milieu géographique auquel on appartient. Statistique Canada distingue le milieu de vie rural-urbain; nous proposons de tenir compte aussi de la province. Par ailleurs, l'indice ISPR n'est pas sensible à la déformation de la structure d'âge dans le temps, ce qui paraît essentiel pour faire l'analyse de l'évolution temporelle du phénomène.

Quelle que soit la mesure adoptée, plusieurs études ont déjà montré que la pauvreté avait diminué durant les années 1950 et 1960. Mais les choses ont changé à partir des années 1970. On observe d'abord une certaine augmentation de la proportion des ménages pauvres jusqu'au milieu des années 1980, suivie d'une réduction en 1992, dernière année disponible pour la construction de notre indice. Ces variations sont cependant faibles en intensité, mise à part la hausse à 8% en 1986, ce qui signifie qu'il y a un noyau assez stable de ménages pauvres au cours des deux dernières décennies (tableau 4). En fait, l'indice ISPR montre que le noyau dur de la pauvreté — les ménages qui sont les plus démunis selon les trois critères proposés — n'a pas beaucoup bougé en termes statistiques depuis environ 20 ans.

*La pauvreté est relative aux normes acceptées dans l'ensemble de la société et au milieu géographique où l'on se trouve.*

*Le noyau dur de la pauvreté n'a pas beaucoup changé depuis une vingtaine d'années.*

Il en va autrement pour la proportion des ménages qui sont quasi pauvres, c'est-à-dire ceux qui ont deux critères de pauvreté sur trois d'après notre approche. La proportion de ces quasi-pauvres a régressé de façon importante au cours des années 1970, à la suite de l'adoption de diverses mesures fiscales redistributives et de la mise en place de plusieurs programmes de protection des revenus, notamment pour les personnes âgées. Par la suite, la proportion des quasi-pauvres a augmenté de façon continue durant les années 1980 et 1990, passant au Québec de 8,2% en 1978 à 10,6% en 1992. Les ménages qui se situent aux marges inférieures de la classe moyenne sont très touchés par les mutations profondes de l'économie et du marché du travail. Une proportion grandissante des ménages possèdent maintenant quelques attributs de la population pauvre, dont les caractéristiques sont par ailleurs plus diverses qu'auparavant.

En additionnant les proportions de pauvres et de quasi-pauvres, la tendance de fond qui se dégage est celle d'une lente augmentation du taux de pauvreté depuis 15 ans, notamment parce que de nouveaux ménages ont maintenant certains attributs de la pauvreté.

Y a-t-il plus de pauvres au Québec qu'ailleurs au Canada? Cette question a maintes fois été abordée dans les médias, notamment lors de la publication des données de Statistique Canada sur la faiblesse des revenus. Notre analyse apporte de nouvelles observations sur cette question. C'est dans les Prairies que le taux de pauvreté était le plus faible en 1992, suivi par les

*Les taux de pauvreté du Québec et de l'Ontario sont pratiquement identiques, autour de 6,5%.*

**Tableau 4**  
**Taux de pauvreté des ménages**  
**mesuré d'après l'indice synthétique**  
**de pauvreté-richesse (ISPR),**  
**selon la région au Canada et l'année 1978-1992**

Région	Année	Indice ISPR		
		Pauvres	Quasi-pauvres	Total
Atlantique	1978	6,2	8,8	15,0
	1982	6,1	9,6	15,7
	1986	7,2	9,2	16,4
	1992	5,8	9,4	15,2
Québec	1978	6,4	8,2	14,6
	1982	7,1	9,7	16,8
	1986	8,0	9,6	17,6
	1992	6,4	10,6	17,0
Ontario	1978	5,0	9,2	14,2
	1982	6,1	8,6	14,7
	1986	6,1	10,0	16,1
	1992	6,5	9,6	16,1
Prairies	1978	5,6	9,9	15,5
	1982	6,8	10,6	17,4
	1986	5,8	10,4	16,2
	1992	5,0	9,3	14,3
Col.-Brit.	1978	4,6	7,4	12,0
	1982	4,9	8,9	13,8
	1986	5,7	10,0	15,7
	1992	6,0	9,5	15,5

Source: Statistique Canada, microdonnées des Enquêtes sur les dépenses des familles, calculs de l'auteur.

provinces de l'Atlantique. Par ailleurs, l'écart entre l'Ontario et le Québec est fortement réduit; les taux de pauvreté étaient presque identiques dans les deux provinces (6,4% et 6,5%) en 1992, la Colombie-Britannique suivant der-

**Tableau 5**  
**Revenus bruts et revenus nets des ménages pauvres et quasi pauvres, moyenne en dollars constants (1991) et en indice, et revenu médian de l'ensemble des ménages en dollars constants (1991) et en indice, Québec, 1978-1992**

Revenus	Année	Moyenne en \$ 1991		Indice (1978 = 100)		Revenu médian \$ 1991	Revenu médian Indice
		Pauvres	Quasi pauvres	Pauvres	Quasi pauvres		
Revenus bruts	1978	21 607	26 847	100	100	41 275	100
	1982	18 794	24 030	87	90	38 934	94
	1986	18 521	22 367	86	83	37 453	91
	1992	17 612	22 073	82	82	36 176	88
Revenus nets	1978	19 970	23 881	100	100	34 520	100
	1982	17 438	21 514	87	90	32 783	95
	1986	16 946	19 551	85	82	31 021	90
	1992	15 990	18 922	80	79	29 300	85

Source: Statistique Canada, microdonnées des *Enquêtes sur les dépenses des familles*, calculs de l'auteur.

*Il y a relativement moins de pauvres dans les provinces de l'Atlantique et dans les Prairies.* rière avec 6%. Ces résultats sont forts différents de ceux de Statistique Canada. D'après l'indice ISPR, il y aurait beaucoup moins de pauvres dans les Maritimes et dans les Prairies, et beaucoup plus dans les provinces riches, le niveau de la pauvreté restant par ailleurs élevé au Québec. Sur le plan longitudinal, le taux de pauvreté est en régression dans les Maritimes, il est relativement stable dans les Prairies alors qu'il augmente en Ontario et dans la Colombie-britannique. Si nous additionnons les deux taux (de pauvreté et de quasi-pauvreté), la proportion était plus élevée au Québec en 1992 (17%), suivi de l'Ontario avec 16,1%. Le Québec détient toujours la

palme du plus haut taux, mais ce qui change, c'est l'écart avec l'Ontario qui rétrécit.

Si la proportion des ménages pauvres augmente lentement depuis une vingtaine d'années, il en va autrement pour la perte de bien-être — au sens de *welfare loss* de Sen — qui va en s'aggravant de façon marquée. En d'autres termes, la situation relative des ménages pauvres se détériore nettement depuis 1978. C'est ce qui ressort de l'examen des revenus bruts et des revenus nets moyens de ces derniers, qui ont baissé plus vite que ceux observés dans l'ensemble de la population (tableau 5). Le point milieu de la distribution qui sert de référence (la médiane des revenus dans l'ensemble de la société) a connu une diminution entre 1978 et 1992, alors que les deux groupes de ménages pauvres ont connu quant à eux une baisse plus prononcée de leurs revenus bruts (-18%) et de leurs revenus nets (-20%).

**Le taux de pauvreté augmente lentement, mais la perte relative de bien-être est nettement plus marquée.**

### **La dépendance de l'aide de dernier recours s'accroît**

Le nombre des bénéficiaires de l'aide sociale est en hausse importante depuis 25 ans, passant de 515 760 en 1970 — date de l'adoption de la Loi de l'aide sociale — à 813 249 en 1996 (chiffres au 31 mars de chaque année), ce qui représente une augmentation de 58%, soit une hausse plus rapide que celle de la population âgée de 0 à 64 ans (tableau 6). Contrairement à ce qui se passe dans le cas de la faiblesse du revenu, on observe une hausse tendancielle du nombre d'individus dépendants de l'aide de dernier recours. Ce

**Tableau 6**  
**Personnes bénéficiaires de l'aide sociale (au 31 mars),**  
**en nombre, en indice et en proportion de la population**  
**âgée de 0-64 ans, Québec, 1970-1996**

Année	Nombre	Indice	En % de la pop.
1970	515 760	100	9,2
1975	419 558	81	7,3
1980	512 068	99	8,8
1981	533 080	103	9,1
1982	561 868	109	9,5
1983	675 788	131	11,4
1984	706 934	137	11,9
1985	708 677	137	11,9
1986	693 874	135	11,8
1987	649 555	126	11,0
1988	594 016	115	10,0
1989	559 298	108	9,1
1990	555 907	108	9,0
1991	594 879	115	9,8
1992	674 874	131	11,0
1993	741 387	144	11,6
1994	787 159	153	12,3
1995	802 240	156	12,4
1996	813 249	158	12,6*

Source: Gouvernement du Québec, *Guide descriptif des programmes de sécurité du revenu*, éditions 1989 et 1993, Québec; Ministère de la Main d'œuvre et de la sécurité du revenu, données non publiées; calculs de l'auteur.

\* Proportion estimée à partir de données provisoires.

nombre a été stable pendant les dix premières années d'application du Régime de l'aide sociale, soit de 1970 jusqu'en 1980. Il a ensuite monté de façon marquée entre 1981 et 1985 et il a décliné jusqu'en 1990. L'augmentation a par la

suite été rapide et importante, amenant le nombre des assistés à un niveau record, plus élevé qu'au cours de la décennie précédente.

La proportion des bénéficiaires de l'aide sociale atteint 12,6% de la population totale âgée de 0 à 64 ans en 1996, contre 9,2% en 1970. Pourquoi exclure les personnes âgées de 65 ans et plus dans le calcul de cette proportion? Il est plus juste d'estimer la proportion des personnes dépendantes de l'aide de dernier recours par rapport à la population âgée de moins de 65 ans, parce qu'il faut distinguer la dépendance sociale de la retraite. Les personnes retraitées ont, en effet, des programmes de soutien du revenu qui leur sont propres — notamment le programme de supplément du revenu pour les retraités les plus démunis — et elles ne sont pas admissibles aux programmes d'aide sociale. En 1996, moins de 1% des bénéficiaires de l'aide sociale (soit 5244 personnes) étaient âgés de 65 ans ou plus.

Le nombre des ménages dépendants de l'aide sociale a augmenté plus rapidement que le nombre des personnes, croissant de 133% contre 58% pour ces dernières (tableau 7). Au total, 17,7% des ménages du Québec vivaient de l'aide de dernier recours en 1996, contre 13,8% en 1970. Le nombre de ménages est cependant un indicateur de la dépendance moins fiable que le nombre de personnes. Lorsqu'un couple vivant de l'aide sociale divorce, un nouveau ménage dépendant est créé sans que le nombre de personnes dépendantes n'augmente. L'analyse de données portant sur les ménages sert surtout à caractériser le mode de vie de ces der-

**Le nombre d'assistés sociaux a été stable pendant les dix premières années du régime. Aujourd'hui, on compte 58% de plus d'assistés qu'en 1970.**

**On constate une très forte augmentation du nombre d'assistés sociaux qui vivent seuls.**

nières, qui a connu des changements radicaux au cours des 25 dernières années.

Il faut d'abord souligner la très forte montée du nombre de bénéficiaires qui vivent seuls, nombre qui a augmenté trois fois plus vite que celui des couples et des familles depuis 1970. Ce nombre est, en effet, passé de 103 209 en 1970 à 306 710 en 1996, soit une hausse de 197%, alors que le nombre de couples et de familles augmentait de 70%, soit de 103 762 à 176 350 durant la même période. Ce taux de croissance des ménages dépendants formés par des personnes seules excède de beaucoup le taux qui caractérise ce type de ménages dans l'ensemble de la population. Entre 1970 et 1996, le taux de croissance des familles monoparentales bénéficiaires de l'aide sociale a été de 117%, contre 65% dans le cas des familles biparentales et de 71% dans le cas des couples sans enfant. En 1996, le nombre des familles monoparentales dépendantes de l'aide de dernier recours était de 100 008, alors que le nombre des couples avec au moins un enfant à charge était de 48 811 et le nombre de couple sans enfant, de 27 531.

*L'aide sociale semble encourager plus de personnes à vivre seules en ménage. Ce phénomène fait l'objet de deux interprétations opposées.*

Que retenir de ces évolutions? L'espace manque ici pour analyser cette question en profondeur, aussi nous limiterons-nous à deux observations.

Il semble d'abord que les programmes d'aide sociale facilitent ou même encouragent la création de ménages dépendants de taille réduite. L'aide sociale a nettement amené plus de personnes à vivre seules en ménage, et elle semble aussi liée à l'augmentation du nombre des familles

**Tableau 7**  
**Ménages bénéficiaires de l'aide sociale (au 31 mars),**  
**en nombre, en indice et en proportion, Québec, 1970-1996**

Année	Nombre	Indice	Proportion
1970	206 971	100	13,8
1975	198 219	96	11,2
1980	285 174	138	13,9
1981	302 435	146	14,0
1982	325 456	157	14,8
1983	396 997	192	17,8
1984	415 413	201	18,3
1985	424 790	205	18,4
1986	416 336	201	17,7
1987	390 366	189	16,5
1988	358 067	173	14,8
1989	340 837	165	13,6
1990	343 874	166	13,6
1991	366 215	177	14,0
1992	413 387	200	15,6
1993	450 675	218	16,8
1994	472 939	229	17,4
1995	479 381	232	17,5*
1996	483 060	233	17,7*

Source: Gouvernement du Québec, *Guide descriptif des programmes de sécurité du revenu*, éditions 1989 et 1993, Québec; Ministère de la Main d'œuvre et de la sécurité du revenu, données non publiées; calculs de l'auteur.

\* Proportion estimée.

monoparentales, comme le montre l'analyse du taux de croissance de ces deux types de ménages qui augmente plus vite que le taux observé dans l'ensemble de la population. Deux lectures différentes peuvent être faites de cette donnée,

selon la lunette idéologique adoptée. La première met l'accent sur le fait que l'aide de l'État permet à diverses personnes de se libérer de situations personnelles difficiles (femmes mariées sans travail qui veulent mettre fin à une union conjugale non satisfaisante, jeunes adultes désirant quitter le foyer, etc.). La seconde lecture insiste sur ce que la droite américaine a appelé les effets destructeurs de l'aide sociale: l'aide de dernier recours amènerait certains hommes à ne pas respecter leurs obligations de pourvoyeurs, elle serait devenue une stratégie d'accès à l'*autonomie* pour certains jeunes, etc.

Au fil des ans, de plus en plus de personnes aptes au travail se sont retrouvées dépendantes de l'aide de dernier recours. Par ailleurs, il a été démontré, dans une étude faite par Duclos, Fortin, Lacroix et Roberge (1996), que la durée du recours à l'aide sociale avait augmenté depuis 1990. Celle-ci décourage-t-elle l'incitation au travail? Crée-t-elle une sorte de dépendance chronique? Ici encore, deux lectures différentes peuvent être faites. Pour les uns, l'absence d'emplois disponibles et le taux élevé de chômage freinent l'activité professionnelle des assistés sociaux aptes à travailler. Pour les autres, les bénéfices qu'ils retirent du système d'aide sont trop proches de ceux qu'offre le travail au revenu minimum, d'où la faible incitation à occuper un emploi salarié. À cela s'ajoute un aspect symbolique important: une fois fait le saut dans l'univers de la dépendance, il paraît difficile d'en sortir, d'autant plus que l'aide de dernier recours jouit maintenant d'une réelle légitimité dans une culture marquée par l'affirmation des

*Malgré l'image négative de l'assisté social, l'aide de dernier recours jouit d'une réelle légitimité.*

droits individuels, et ce malgré l'image défavorable des assistés sociaux qui se développe dans certains milieux, comme le montrent les recommandations sur le travail obligatoire et les activités communautaires qui refont périodiquement surface.

### ***L'inégalité socioéconomique entre les ménages est relativement stable***

Le portrait des inégalités est fort différent selon que l'on considère les types de revenus — bruts ou après impôts — et les types de ménages.

Une étude récente de Statistique Canada a révélé l'existence d'une hausse de l'inégalité dans la répartition des gains bruts du travail salarié entre les individus durant les années 1980. Plusieurs raisons expliquent la hausse de l'inégalité entre les individus. Tout d'abord, on note une augmentation des heures travaillées, l'étude formulant l'hypothèse que les entreprises cherchent à produire plus avec moins de travailleurs, ce qui est source de polarisation. Ensuite, il y a un net déclin des gains des jeunes travailleurs dans toutes les catégories d'emplois. Cet effet d'âge n'est pas attribuable à la concentration des jeunes dans les secteurs d'emploi mal rémunéré, mais il est généralisé, les qualifications fondées sur l'expérience avantageant les travailleurs plus âgés.

Nous analyserons plus longuement les inégalités entre les ménages plutôt qu'entre les individus, puisque ceux-ci vivent en majorité dans des unités au sein desquelles ils partagent leurs ressources. L'inégalité de la distribution des

**Tableau 8**  
**Coefficients de GINI\* des ménages de 2 personnes et plus**  
**selon des concepts de revenus différents,**  
**Québec, 1981-1994**

Année	Revenu avant transferts 1	Revenu monétaire total 2	Rapport 2/1 3	Revenus après impôts 4	Rapport 4/2 5
1981	0,459	0,381	0,83	0,351	0,92
1982	0,475	0,384	0,81	0,350	0,91
1984	0,495	0,397	0,80	0,361	0,91
1985	0,483	0,382	0,79	0,348	0,91
1986	0,483	0,388	0,80	0,355	0,91
1987	0,479	0,387	0,81	0,351	0,91
1988	0,490	0,392	0,80	0,352	0,90
1989	0,482	0,387	0,80	0,348	0,90
1990	0,490	0,391	0,80	0,350	0,90
1991	0,506	0,398	0,79	0,355	0,89
1992	0,496	0,383	0,77	0,342	0,89
1993	0,503	0,378	0,75	0,338	0,89
1994	0,513	0,396	0,77	0,348	0,88

Source: Statistique Canada, *Revenu après impôt, répartition selon la taille du revenu au Canada*, Ottawa, cat. 13-210.

\* Le coefficient de Gini est une mesure connue de l'inégalité caractérisant une distribution. Plus les riches reçoivent une part élevée de l'ensemble des revenus, plus l'inégalité sera grande et, par conséquent, plus le coefficient de Gini sera élevé. Il passe de 0,459 en 1981 à 0,513 en 1994, ce qui signifie que les revenus avant transferts sont plus inégalement répartis. Les revenus après impôts sont moins inégalement distribués et la tendance est stable depuis 15 ans, comme l'indique la colonne 4.

revenus *bruts* entre les ménages s'est accentuée au cours des 20 dernières années, et cette tendance s'est accélérée durant les années 1990, comme le montre la hausse des coefficients de Gini, une mesure classique des inégalités socio-économiques (tableau 8). L'ensemble des reve-

nus de travail et des revenus de placements des ménages est davantage inégalement réparti en 1994 qu'en 1980.

Mais cette augmentation historique des inégalités a été en quelque sorte neutralisée par les paiements de transfert, qui ont profité aux plus démunis, et par l'impôt sur le revenu dont le caractère progressif a réduit la part des plus riches. Ces deux mesures ont même contribué à réduire quelque peu les inégalités réelles entre les ménages composés de deux personnes ou plus au Québec depuis 15 ans. «La progression de l'inégalité des revenus sur le marché du travail a jusqu'ici été compensée par les transferts sociaux. Par conséquent, contrairement à ce qui s'est passé aux États-Unis, la distribution finale des revenus familiaux totaux est demeurée relativement stable au Canada dans les années 1980<sup>2</sup>.»

Une autre mesure confirme cette observation. Nous avons adopté l'approche de Atkinson en calculant le ratio de chaque décile de revenu sur la médiane. Les données qui apparaissent dans le tableau 9 doivent se lire de la manière suivante. Le groupe des ménages (composés de deux personnes ou plus) situés au bas de l'échelle des revenus, plus précisément à la frontière supérieure du premier décile, reçoit environ 40% du revenu *brut* médian et environ 50% du revenu *net* médian. La position relative de chaque décile est restée à peu près inchangée entre les années 1970 et 1990, sauf pour le groupe des

*L'augmentation historique des inégalités a été neutralisée par les paiements de transfert aux plus démunis.*

*Le groupe des 10% des ménages les plus riches a vu ses revenus bruts et nets augmenter. L'ensemble des ménages pauvres a vu sa situation moyenne se détériorer.*

2. R. MORISSETTE, J. MYLES et G. PICOT, *L'inégalité des gains au Canada: le point sur la situation*, Ottawa, Statistique Canada, 1994, p. 1.

... au dixième

# LE QUÉBEC VIEILLIT, L'ÉVOLUTION DE LA CRIMINALITÉ EN FAIT FOI

La criminalité est un reflet, parmi d'autres, de la vitalité démographique et économique d'une société. Or, les statistiques du crime au Québec révèlent que la société est à la fin du cycle d'une génération. Le taux d'homicide actuel rejoint celui de la fin des années 1960. Plusieurs types de crimes plafonnent ou baissent depuis quelques années. Les Québécois ne sont pas nécessairement plus vertueux. Chose certaine, ils vieillissent.

La criminalité que les citoyens jugent opportun de signaler à la police fait l'objet de décomptes annuels que nous commentons ici. En comparant les sondages de victimisation aux statistiques policières on constate que la proportion de délits rapportés à la police dépend de plusieurs facteurs:

- la gravité des dommages causés: moins les dommages sont importants, moins les victimes estiment nécessaire de les communiquer à la police — un mécanisme important de filtrage;
- la proximité relationnelle entre les protagonistes: les victimes sont davantage portés à communiquer un délit à la police lorsqu'elles ne connaissent pas les agresseurs ou ne sont pas en mesure d'influencer leurs comportements futurs;

**Pierre  
TREMBLAY**  
École de  
criminologie de  
l'Université de  
Montréal